

Assemblée générale d'Elior Group

26 février 2021



[Avis de convocation](#)



[résultat des votes](#)



[rediffusion de l'AG](#)



[questions écrites actionnaires pas encore publiées](#)



[suivi des AG par l'IFA](#)

L'ASSEMBLÉE N'A PAS APPROUVÉ L'ENSEMBLE DES RÉSOLUTIONS QUI LUI ONT ÉTÉ SOUMISES

1.386 votes dont:
656 pouvoirs au président
730 votes par correspondance

MODALITÉS

- Huis clos
- Diffusion en direct
- Possibilité de poser des questions en direct



QUORUM
74,55%

COMPOSITION DU CONSEIL

Aucune résolution relative à la composition du Conseil

MEMBRES

Rosa Maria Alves, Gilles Auffret, Anne Busquet, Gilles Cojan, Célia Cornu, Virginie Duperat-Vergne, Bernard Gault, Philippe Guillemot, Sophie Javary, Luc Lebaupin, Vanessa Llopart, et Robert Zolade.

STATISTIQUES POST AG

45%	18%	36%	18%	60 ans
d'administratrices	d'administrateurs représentant les salariés	d'administrateurs indépendants	d'administrateurs étrangers	d'âge moyen

RÉMUNÉRATION

SAY ON PAY EX-POST

Gilles Cojan, Pdt CA
(01/01 – 31/12/20)
→ **99,84%**

Philippe Guillemot, DG
(01/01 – 30/09/20)
→ **99,40%**

SAY ON PAY EX-ANTE

Gilles Cojan, Pdt CA
→ **99,83%**

Approbation de la politique de rémunération du directeur général et/ou tout autre dirigeant mandataire social exécutif
→ **68,68%**

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs
→ **99,93%**

1 RÉSOLUTION APPROUVÉE À MOINS DE 80% DE VOTES FAVORABLES 1 RÉSOLUTION REJETÉE

■ N°17 (AGE) Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à leur profit: **46,18% (résolution rejetée)**

■ N°9 (AG0) Approbation de la politique de rémunération du directeur général et/ou tout autre dirigeant mandataire social exécutif à compter du 1er octobre 2020 : **68,68% (approuvée)**

© Copyright Institut Français des Administrateurs (IFA)
Date de publication : mars 2021

Tous droits réservés. Toute reproduction même partielle sous tout format est interdite sans l'autorisation de l'Institut Français des Administrateurs.